

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-4-3-2

Séance du vendredi 23 octobre 2009

ETUDES DE PROJET ET ACQUISITIONS FONCIÈRES DE LA DEUXIÈME PHASE DE LA LGV RHIN-RHÔNE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accepte de concourir à hauteur de 1 M€ (soit 25 % de la contribution demandée à l'Alsace) au financement de la première partie des études de projet et des aménagements et acquisitions foncières de la deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône,
- Décide d'ouvrir une autorisation de programme de 1 M€ sous le chapitre A093,
- Approuve et autorise le Président à signer la convention correspondante, jointe en annexe,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce projet.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions